



COMMISSION CONCOURS D'ELOQUENCE

DISTRICT 416 MAROC

CONCOURS D'ELOQUENCE 2024 – 2025

RÈGLEMENT DU CONCOURS

Article 1-Préambule

Les clubs LIONS du Maroc organisent chaque année un concours d'éloquence.

Ce concours est ouvert à tous les jeunes des districts 416 Maroc, de niveau 2^o, 1^{ère}, Terminale, bac +1 ou équivalent, âgés de moins de 21 ans au jour de la finale nationale.

Les clubs LIONS du Maroc permettent de promouvoir ce concours auprès des Établissements scolaires.

Ils offrent ainsi aux lycéens du Maroc, désireux de discourir, l'opportunité de mettre en pratique l'exercice de la parole, de la diction. Ces jeunes se révèlent, exprimant, devant un auditoire, leur potentiel d'expression orale, et leurs capacités à développer leur argumentation sur un sujet donné. Parrainer les candidats en lien avec leurs enseignants, telle est l'idée originale de notre concours.

Article 2- Conditions de participation

Chaque zone du district doit promouvoir le concours auprès des établissements scolaires, par l'intermédiaire de ses clubs, en relation avec le Président de la Commission Concours d'Eloquence.

Tout candidat devra être parrainé par un LIONS club.

Les candidats auront à prononcer, en public, un discours de 8 à 10 minutes sur le thème suivant, retenu pour le concours 2024/2025 :

**« Une jeunesse qui n'a d'égards pour la vieillesse, signe un pays sans boussole. »
Jacques NTEKA BOKOLO**

Article 3 - Organisation et calendrier

SECTION 1 : GÉNÉRALITÉS

Ce concours se déroule en trois phases :

• **1ère phase (obligatoire)** : Présélection des candidats au niveau des clubs, des zones, des régions.

Elle est organisée par les clubs, les zones ou les régions, en relation avec le Président de la Commission Concours d'Eloquence.

. Un règlement particulier, respectant les règles du présent règlement, pourra être établi par la Gouverneure du district afin de prendre en compte les spécificités d'organisation dans le district.

• **2ème phase (obligatoire)** : Sélection du Lauréat national du Concours d'Eloquence Elle est organisée par le District. Les résultats seront commentés par un membre du jury.

SECTION 2 : 1ère PHASE CLUBS – ZONES – RÉGIONS

A- CHRONOLOGIE

Les clubs fourniront à leur président de zone et au Président de la Commission Concours d'Eloquence du district, **deux mois avant la finale du concours d'Eloquence** dernier délai, les coordonnées de leur **unique** candidat de club sélectionné.

Les présidents de zone adresseront à leur président de région, ou au Président de la Commission Concours d'Eloquence, **six semaines avant la finale nationale** dernier délai, les coordonnées de leur candidats de zone sélectionnés

Les présidents de région, (ou à défaut les présidents de zone) adresseront les coordonnées du candidat de région sélectionné au Président de la Commission Concours d'Eloquence du District, **un mois avant la finale nationale** dernier délai.

B- COMPOSITION DU JURY (5 MEMBRES)

- Règles générales relatives au jury

Aucun des membres de jury, ne doit appartenir à un Lions Club présentant un candidat. Tout jury sera présidé par un Lions.

Un président d'honneur, reconnu dans sa profession, pourra être nommé, parmi les membres du jury, par le président de jury et après avis du président de la commission pour le jury de la phase finale.

- Présélection au niveau du Club :
 - Un avocat
 - Un journaliste
 - Un enseignant de lettres, de philosophie
 - Deux membres du club n'exerçant pas les professions ci-dessus.
- Présélection au niveau de la Zone :
 - Un avocat
 - Un journaliste
 - Un enseignant de lettres, de philosophie
 - Le président de zone
 - Le Délégué de District à la Commission Humanisme-Jeunesse-Francophonie, ou à défaut son chargé de mission.
- Présélection au niveau de la Région :
 - Un avocat
 - Un journaliste
 - Un enseignant de lettres, de philosophie
 - Le président de Région,
 - Le Délégué de District à la Commission Humanisme-Jeunesse-Francophonie, ou à défaut le chargé de mission.

NOTATIONS :

Tous les membres du Jury doivent avoir reçu l'imprimé "Cotation du Concours d'Eloquence".

Un rappel sera fait par le président à tous les membres du jury qu'ils ne doivent pas noter une épreuve orale de philosophie mais qu'ils sélectionnent un Lauréat d'un Concours d'Eloquence.

SECTION 3 : 2ème PHASE - La Finale nationale

La finale nationale du district aura lieu **avant le 1er Avril 2025, sauf cas exceptionnel**. Les candidats prononcent oralement leurs discours, d'une durée de 8 à 10 minutes maximum, sur le thème défini à l'Article 1 du présent règlement devant un jury composé :

- d'un avocat,
- d'un journaliste,
- d'un enseignant de lettres, de philosophie
- d'un délégué de district LEO
- du Président de la Commission Concours d'Eloquence,
- du Gouverneur du District.

Une grille de notation, servira de base d'évaluation au jury, avec la répartition suivante de points :

- l'éloquence sur 11 points,

- le fond sur 6 points
- et la présentation du candidat sur 3 points.

Après avoir entendu chacun des concurrents, le jury désignera le gagnant qui deviendra le "Lauréat du district".

Il se présentera alors pendant la Convention Nationale ou du Forum Culturel du District.

La zone ou la région adressera au Président de la Commission Concours d'Eloquence, au plus tard **le 1er mai 2025**, sauf cas exceptionnel le dossier complet de leur lauréats (fiche d'inscription, engagement, et autorisation parentale) avec une photo d'identité numérisée.

SECTION 4 : 3ème PHASE - CONVENTION NATIONALE

La troisième phase se déroulera lors de la Convention Nationale des LIONS Clubs du Maroc qui aura lieu à **Rabat en Juin 2025**.

En cas de défaillance du candidat lauréat, le district désignera le candidat classé second. Le candidat perdra ses droits au Prix du District du Lions Clubs International qui pourra être attribué à un ou plusieurs autres candidats, et ceci à la discrétion du Gouverneur.

Le candidat (ou la candidate) pourra être accompagné(e) d'un membre de sa famille. Les frais, transport, hébergement de l'accompagnant seront à la charge de ce dernier, il ne pourra prétendre à aucun défraiement.

Pour pouvoir assister au Concours les Accompagnants devront en faire la demande auprès des organisateurs afin qu'un badge nominatif puisse leur être attribué gratuitement.

Le candidat finaliste sera invité à participer au Diner de Gala « Soirée de l'amitié » lors de la Convention Nationale.

Article 4- Déroulement de la finale

SECTION 1 : DÉROULEMENT DU CONCOURS

La finale du Concours d'Eloquence 2024-2025 se déroulera, à la Convention Nationale du District ou bien au Forum Culturel du District.

Après tirage au sort de l'ordre des candidats, chacun d'entre eux effectuera la même prestation que celle effectuée au niveau de sa zone ou sa région dans une salle ouverte au public et devant un jury composé :

- d'un avocat,
- d'un journaliste,
- d'un enseignant de lettres, de philosophie
- du président national des LEO
- du Gouverneur du District.

• A l'appui de la grille de notation et après délibérations, le jury désignera une sélection **des dix meilleurs finalistes**.

Il ne pourra pas y avoir de candidat « ex-æquo ».

Les résultats seront commentés par un membre du jury.

SECTION 2. PRIX RÉCOMPENSES

Les prix seront fixés par le district

Un diplôme de finaliste sera donné aux 10 participants avec leur classement.

Article 5- Participation

Le gagnant de ce Concours National d'Éloquence ne pourra plus se représenter.

Article 6- Engagement

Le fait de participer au présent concours implique pour les participants l'acceptation du présent règlement et des décisions des jurys du LIONS Clubs International.

Article 7- Droit d'auteur et droit d'image Engagement

Chacun des candidats participant au concours accepte par avance que le texte de son discours, son enregistrement sonore ou vidéo soit éventuellement publié et utilisé gracieusement par le LIONS Clubs International pour la promotion de ses actions.

Il déclare sur l'honneur que son droit d'auteur n'a fait à ce jour l'objet d'aucune autre convention et qu'il demeure libre d'en disposer.

Le candidat (ou son représentant pour les mineurs) autorise pendant toutes les phases du concours la prise de photos et de vidéo et la publication sans contrepartie financière des images sur lesquelles il apparaît ; ceci, sur tous supports (presse-écrite, audiovisuel, informatique, internet ...) et sans limitation de durée, dans le cadre de la promotion du concours d'éloquence et des actions organisées par le LIONS Clubs International.

Article 8- Enregistrement en vidéo suivant situation sanitaire

En cas de crise sanitaire et de nouveaux risques de confinements, il paraît indispensable d'enregistrer par vidéo la prestation du lauréat de chaque zone, voire même de chaque niveau de sélection.

Il est nécessaire de rappeler quelques règles simples, afin de garantir la qualité des enregistrements et de veiller au traitement de l'égalité des candidats.

- Tous les établissements scolaires disposent d'un lieu (amphithéâtre, salle de réception, de réunion...) pour organiser la sélection intra-muros dans le respect des gestes barrières.
- En revanche nous demandons la présence de 2 membres du club Lions organisateur, afin de s'assurer du bon déroulement du concours au niveau de la prise de vue (prise en 1 fois)
- Protocole de prise de vue : caméra, appareil photo, smartphone à une distance de 5 à 6 m, mais avec un cadrage serré sur l'orateur pour qu'on puisse le voir en entier, avec 2 m de chaque côté afin qu'il ne sorte pas du champ en cas de déplacement. Veiller aux bonnes conditions d'éclairage et à l'élimination des bruits parasites.
- Veiller à ce que, pour une sélection au même niveau, les enregistrements se fassent dans les mêmes conditions : même type d'appareil (caméra, appareil photo ou smartphone), mêmes angles de prises de vue, même éclairage...etc.
- Fournir l'enregistrement sur une clef USB à la fin de la prise de vue.
- Pour les lycées proposant un nombre important de candidats, réserver l'enregistrement vidéo à la sélection finale
- Nécessité d'enregistrer en vidéo les prestations des candidats pour les sélections de région et de district, ces dernières étant indispensables pour la sélection nationale, si cette dernière ne peut pas se faire en présentiel.
- Certains districts peuvent choisir d'enregistrer en vidéo (en recours éventuel) les sélections de zone. Il conviendra cependant de préciser des règles s'appliquant à toutes les zones concernées.

Article 9- Annulation

Le District 416 Maroc ne pourra être tenu pour responsable si, pour quelque raison que ce soit, ce concours doit être annulé.

Ce concours nous donne l'opportunité d'être un lieu d'interactions culturelles avec les diverses institutions de nos villes et de nos territoires. Avec la volonté farouche de construire avec la jeunesse et de la faire participer afin de promouvoir le Lionisme. Nos concours sont destinés à faire progresser, à valoriser un maximum de jeunes.

Rabat le 1er JUILLET 2024

GOUVERNEUR
District 416 Maroc
Concours d'Eloquence
2024-2025
Raja BOURHIM

PRÉSIDENTE
Commission
2024-2025
Asmaa KTIRI